

SÉANCE EXTRAORDINAIRE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-MARIE

ORDRE DU JOUR

AVIS vous est donné par la présente qu'une séance extraordinaire d'information et de consultation publique du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marie, Beauce-Nord, est convoquée pour le **lundi 8 avril 2024 à 19 h 45** suivant les articles 109.2 et 109.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et seront pris en considération les sujets suivants :

DATE ET HEURE : 8 avril 2024 à 19 h 45

LIEU : Salle du conseil

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2. VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

3. GREFFE

3.1 Information et consultation publique sur le projet du règlement numéro 1898-2024 intitulé « Règlement de concordance entre le règlement de zonage numéro 1391-2007 et le règlement numéro 415-05-2021 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Nouvelle-Beauce visant à modifier certaines dispositions des chapitres 2 " Dispositions interprétatives ", 11 " Affichage ", 12 " Entreposage extérieur " et 14 " Architecture, symétrie et apparence extérieure des bâtiments " »

3.2 Information et consultation publique sur le projet du règlement numéro 1899-2024 amendant le règlement de lotissement numéro 1392-2007, et plus particulièrement afin de modifier le chapitre 4 « Normes de lotissement » et amendant le règlement de zonage numéro 1391-2007, et plus particulièrement afin de modifier les chapitres 2 « Dispositions interprétatives », 6 « Bâtiments secondaires », 8 « Piscines, spas et plans d'eau artificiels », 13 « Aménagement extérieur » et 14 « Architecture, symétrie et apparence extérieure des bâtiments »

4. QUESTIONS DE L'AUDITOIRE SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT CI-HAUT MENTIONNÉS

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE